



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 6 juillet 2022

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 3 500 000 francs pour une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit d'investissement de 3 500 000 francs (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la mise en œuvre d'une solution informatique commune de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation, pour le personnel de la police et de l'office cantonal de la détention.

Art. 2 Planification financière

¹ Ce crédit est inscrit dès 2023 au budget d'investissement. Il est inscrit sous la politique publique « H – Sécurité et population », la rubrique 0615 5060 « Equipements informatiques » et la rubrique 0615 5200 « Logiciels et applications ».

² L'exécution budgétaire de ce crédit est suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou valeur initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Suivi périodique

¹ Une fois l'an, les bénéficiaires du crédit d'investissement rendent compte de son utilisation à la commission du Grand Conseil qui a préavisé le projet de loi. Ce suivi porte notamment sur l'état de réalisation des projets, la consommation des ressources accordées et la planification retenue pour l'année suivante.

² Ce bilan conditionne la libération de la tranche prévue pour l'année suivante, selon la planification retenue.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

1 - Préambule

Le présent projet de loi vise à financer l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution informatique commune qui permettra à la police cantonale genevoise, ainsi qu'aux établissements pénitentiaires et à la brigade de sécurité et des audiences (BSA), de mieux gérer les horaires de travail de leurs collaboratrices et collaborateurs. Ce développement est indispensable, au vu des enjeux multiples dans ces deux domaines.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la police, du 9 septembre 2014 (LPol; rs/GE F 1 05), et sous la conduite de son état-major, la police cantonale genevoise a initié une profonde réorganisation de ses services, tant au niveau de son organisation RH, qu'au niveau opérationnel. Certains changements ont été introduits dès 2012, d'autres se sont concrétisés au 1^{er} mai 2016 avec l'entrée en vigueur de la LPol.

De la même manière, la direction générale de l'office cantonal de la détention (OCD) continue à faire évoluer son organisation depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2017 de la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires, du 3 novembre 2016 (LOPP; rs/GE F 1 50), et du règlement sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires, du 22 février 2017 (ROPP; rs/GE F 1 50.01), qui ont notamment permis d'harmoniser les différents statuts du personnel pénitentiaire. De plus, l'OCD a repris la gestion de la BSA le 1^{er} avril 2016.

En parallèle, des efforts importants sont entrepris dans la réalisation des recommandations contenues dans plusieurs rapports d'audits menés tant par le service d'audit interne de l'Etat de Genève que par la Cour des comptes¹.

Pour assurer le socle sécuritaire, la question de l'organisation efficace du temps de travail en conformité avec les règlements et de la disponibilité des collaboratrices et collaborateurs est au cœur de ces changements, notamment sous l'angle de la maîtrise des heures supplémentaires et de l'adaptation des horaires à la mission.

¹ Rapport n° 32, août 2010, relatif à l'utilisation de l'application COPP au sein de la police judiciaire

Rapport n° 109, septembre 2016, sur la gestion des ressources humaines à l'office cantonal de la détention

Rapport n° 113, février 2017, sur la gestion des horaires et des indemnités à l'office cantonal de la détention

Les outils de gestion informatiques existants sont obsolètes, respectivement inadaptés, et constituent un frein à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes et à la poursuite des changements en cours au sein du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS). Ces outils ne permettent plus aux responsables opérationnels, ni aux personnes chargées des ressources humaines d'effectuer leur travail de manière efficiente, et doivent donc être remplacés.

2 - Etat des lieux

L'application informatique de conduite opérationnelle du personnel de la police (COPP) n'est plus maintenue par son éditeur actuel. Elle présente un risque d'indisponibilité majeur suite à des incidents récurrents et n'offre plus aucune possibilité d'évolution.

Contrairement à la police, l'office cantonal de la détention ne dispose pas de plateforme informatique commune pour la planification et la gestion opérationnelle des établissements pénitentiaires et de la BSA. Ceux-ci organisent leurs activités localement, sans mise en réseau ni synergies avec d'autres systèmes d'information, avec des logiciels bureautiques standards adaptés progressivement à leurs besoins. Ces outils complexes développés au fil du temps reposent uniquement sur le savoir-faire de quelques personnes pour en assurer le fonctionnement.

Compte tenu des risques relatifs à la sécurité, à la fiabilité et à la maintenance de ces outils hétéroclites, une solution de gestion opérationnelle uniforme et commune est nécessaire.

3 - Périmètre

Le périmètre fonctionnel du projet porte sur la gestion des temps et des activités (GTA), la planification opérationnelle et la mobilisation.

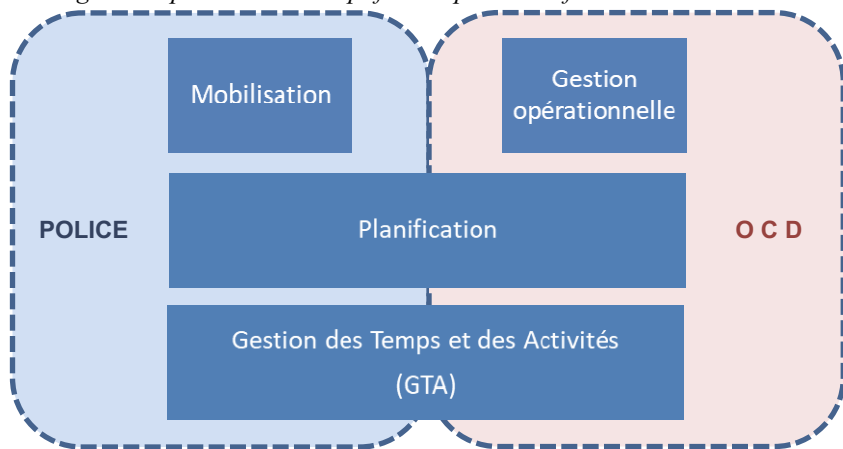
Pour la mobilisation, il s'agit de l'ensemble du périmètre de l'actuelle application COPP, complété des nouvelles fonctionnalités identifiées lors des phases d'études et de recueil des besoins.

Concernant la police, ces besoins ont été analysés puis formalisés dans un cahier des exigences fonctionnelles validé par son état-major et ses ressources humaines en juin 2019. Les besoins des établissements pénitentiaires et de la BSA ont été identifiés et contextualisés dans un cahier des charges validé en septembre 2018 par la direction générale de l'office cantonal de la détention.

En outre, une vision stratégique sur les évolutions de la gestion opérationnelle de la police a été exprimée suite à l'étude du projet de remplacement de COPP². Les exigences retenues lors de l'expression des besoins sont alignées sur les objectifs métiers.

Dans l'architecture des systèmes d'information, les outils recherchés se positionneront en parfaite complémentarité du système d'information des ressources humaines (SIRH) existant, qui reste l'application centrale pour la gestion administrative du personnel et pour la gestion de la paie.

Fig. 1 – Représentation simplifiée du périmètre fonctionnel :



La gestion des temps et des activités (GTA)

- La GTA enregistre et automatise les processus de gestion des temps de présence et d'absence. Elle permet l'enregistrement des temps de travail. Elle prépare les différents éléments de paie (compteurs) et alimente le système d'information des ressources humaines (SIRH) automatiquement.

La planification

- La planification permet d'organiser collectivement et individuellement les heures de travail de manière prospective, dans le respect des durées légales, et d'en faire le suivi tant au niveau de la gestion RH, qu'au niveau opérationnel.

² Etude SIRH-COPP pour la gestion opérationnelle de la police, projet OCSIN n° 2901

La gestion opérationnelle des activités

- La gestion opérationnelle des activités permet de gérer les plannings en fonction des obligations de service, dans le respect des réglementations en vigueur. Dynamique, elle prend en compte la planification des activités sous contraintes (disponibilités des collaboratrices et collaborateurs, compétences et spécialisations, rocares, etc.), permettant ainsi la gestion prévisionnelle des effectifs.

La mobilisation

- Pour la police, il s'agit de l'ensemble des fonctionnalités permettant de mobiliser les ressources humaines et les moyens logistiques associés afin d'assurer le socle sécuritaire, ainsi que la préparation (planification multicritères et sous contraintes) des événements prévus ou imprévus.

4 - Objectifs

Le crédit d'investissement demandé dans le présent projet de loi a pour objectif de doter la police et l'office cantonal de la détention d'une solution informatique de gestion des temps et des activités commune, répondant aux besoins de tous les utilisateurs. Une gestion des temps efficace apportera une importante plus-value à tous les niveaux, des directions générales, jusqu'aux collaboratrices et collaborateurs.

Cette solution logicielle sera paramétrée pour répondre aux besoins des utilisatrices et utilisateurs et permettra principalement :

- de gérer dans un même outil toutes les catégories de personnel (administratif, agentes et agents de détention, assistantes et assistants de sécurité publique, policières et policiers, etc.) et ainsi de faciliter la gestion des horaires et des temps, et la planification des ressources;
- de converger vers un modèle d'organisation cible en simplifiant l'urbanisation des SI police et détention par l'abandon des outils locaux;
- d'harmoniser et de simplifier les pratiques et les processus dans toutes les entités concernées;
- de prendre en compte les spécificités de la police et de la détention en particulier des impératifs de gestion 7j/7 et 24h/24;
- de fiabiliser et de sécuriser les données RH liées au temps de travail;
- de supprimer la double saisie des absences dans COPP et dans SIRH;
- de diminuer les tâches administratives chronophages et à faible valeur ajoutée;
- de recentrer la planification au plus près des équipes de terrain;

- de permettre une gestion prévisionnelle de la volumétrie horaire;
- de répondre aux recommandations de la Cour des comptes.

L'intérêt pour les responsables opérationnels et les planificateurs :

- une visualisation au quotidien du planning passé, présent et futur de leur équipe pour aider à la prise de décision;
- la possibilité de pouvoir éditer des relevés mensuels d'activité et/ou de gestion;
- un suivi de la situation de leur équipe au regard de l'organisation du temps de travail et des compteurs associés (congrés, heures supplémentaires, primes et indemnités, etc.);
- un pilotage de l'activité opérationnelle avec des indicateurs précis et actualisés en temps réel;
- une exploitation des données simplifiée grâce aux outils de « reporting »;³
- une validation dématérialisée et simplifiée des demandes d'absences des collaboratrices et collaborateurs via un portail RH interne à l'administration;
- une généralisation et une homogénéisation des bonnes pratiques.

L'intérêt pour les responsables des ressources humaines et les gestionnaires d'absences :

- une harmonisation des règles de gestion et une simplification des processus;
- une réactivité accrue avec une information disponible en temps réel, ainsi que des ajustements et des corrections possibles immédiatement;
- des alertes en fonction des contraintes légales (ex : dépassement de seuils) qui peuvent faciliter la gestion quotidienne et prévisionnelle;
- une meilleure maîtrise de la gestion des heures supplémentaires et des indemnités;
- la garantie d'un paramétrage conforme aux statuts du personnel et de la réglementation en vigueur, que le métier pourra modifier en toute autonomie;

³ Expression anglophone signifiant « communication de données », le reporting est un outil d'aide à la prise de décisions en lien avec les activités

- une visualisation au quotidien de l'évolution des compteurs de temps (droits aux congés, heures consommées, heures supplémentaires, heures de récupération, primes, indemnités, etc.);
- une diminution des tâches à faible valeur ajoutée avec une automatisation des règles complexes (changements de cycles horaires, annualisation, congés, temps partiels, etc.);
- une communication simplifiée avec les collaboratrices et collaborateurs pour la gestion des absences et le contrôle horaire.

L'intérêt pour les collaboratrices et collaborateurs :

- la possibilité de visualiser en temps réel leur planning opérationnel personnel de même que celui de leur équipe et d'être informés sans délai des changements ;
- la possibilité de visualiser le statut de leurs demandes de congé (en attente, validé, refusé, etc.) et l'historique de celles-ci;
- la possibilité d'obtenir un accès direct en temps réel à leurs compteurs de congés, d'heures supplémentaires ou de récupération;
- la possibilité de faire leurs demandes d'absence directement via un portail RH interne à l'administration et de transmettre des documents de façon dématérialisée.

5 - Résultats attendus

Pour le domaine de la gestion des temps et des activités, principalement porté par les directions des ressources humaines, la solution permettra :

- de qualifier les temps de présence et d'absence en intégrant plusieurs modes de pointage (badge, téléphone, autre support ou système de présence par défaut);
- de calculer l'ensemble des compteurs et éléments variables de paie nécessaires aux collaboratrices et collaborateurs, aux responsables hiérarchiques, aux directions RH et au service des paies de l'office du personnel (OPE);
- d'obtenir des statistiques sur les activités et les décomptes d'heures;
- de permettre à toutes les entités RH concernées d'assurer la mission de contrôle et de suivi (RH Office, DDRH et OPE);

- de faciliter les relations entre collaboratrices, collaborateurs et responsables hiérarchiques dans les phases de validation d'absence ou de déclaration de présence;
- d'intégrer une planification préalable des horaires et des absences (congrés, formations, périodes militaires, etc.).

Pour le domaine de la planification, principalement porté par les directions opérationnelles, la solution permettra :

- de gérer les plannings opérationnels;
- de calculer le besoin prévisionnel grâce aux fonctionnalités de planification automatique, c'est-à-dire de pouvoir engager le nombre de collaboratrices et collaborateurs nécessaires pour chaque tâche opérationnelle;
- de planifier les horaires et les affectations en fonction des disponibilités, des contrats et des spécialisations métiers, tout en respectant le cadre réglementaire;
- de modifier les plannings, pour la prise en compte d'événements spéciaux;
- de gérer les nombreuses spécialisations métiers.

L'objectif est de pouvoir créer un « planning d'engagement », mettant en évidence les écarts entre le besoin identifié et les ressources disponibles. La planification opérationnelle sera grandement facilitée grâce à l'intégration d'un outil de planification automatique qui intègre un moteur d'optimisation des horaires et des affectations.

Pour le domaine de la mobilisation, qui intéresse prioritairement les opérationnels (policières et policiers), outre la reprise des fonctionnalités existantes de COPP et de tous les éléments déjà décrits au niveau de la planification, la solution permettra :

- de gérer les « événements » police (de longue et de courte durée);
- de suivre toutes les informations liées aux mobilisations, de disposer d'un suivi opérationnel détaillé et d'une gestion fine des habilitations;
- de simuler des mobilisations pour des événements importants ou prévus à l'avance (planification roulante);

- de réserver le personnel de manière anticipée, et de pouvoir y intégrer des ressources externes (agentes et agents de polices municipales, personnel de la Confédération, sociétés privées de sécurité, etc.);
- d'associer les besoins complémentaires en équipements et en matériels (véhicules, moyens de protection, etc.);
- de produire les éléments nécessaires pour l'établissement de la facturation de prestations externes ou internes;
- de permettre un suivi détaillé précis de la mobilisation (date, type d'événement, nombre de policières et policiers engagés, heures réalisées, etc.).

6 - Choix de la solution et mise en œuvre

L'option de pouvoir utiliser SIRH qui offre quelques fonctionnalités liées au contrôle horaire pour le personnel administratif et technique (PAT) a bien été étudiée lors de la préparation des cahiers des charges. Toutefois, cette solution ne permettant pas la gestion du personnel uniformé (notamment pour la gestion en 24/7), ni la planification opérationnelle des activités, et encore moins la mobilisation police, n'était pas envisageable et a été par conséquent écartée.

La solution finalement retenue dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres⁴, suivie d'une large participation des représentants métiers de la police et de la détention à son évaluation, propose une solution répondant à 100% des besoins exprimés, dont plus de 90% sont couverts en standard ou en paramétrage.

Le périmètre fonctionnel exigé est totalement couvert. L'ergonomie de l'application est de dernière génération. Le fournisseur retenu est un acteur majeur de la GTA en Suisse et en Europe. Cette application sera supportée par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) en 24/7.

Le projet est cadré pour une durée de 4 ans environ afin de prendre en compte les aspects organisationnels et techniques à mettre en place en amont de la phase de réalisation, ainsi que pour les aspects qui découlent de la mise en service de la solution, tels que l'accompagnement au changement, et les actions de formation.

⁴ Règlement sur la passation des marchés publics (RMP; rs/GE L 6 05.01), art. 11

La phase de réalisation (ci-dessous) est prévue par le fournisseur pour une durée de 12 mois minimum avec un déploiement en production sur 2 instances séparées pour des questions de sécurité, police et détention (le planning définitif de mise en œuvre sera publié au terme de la phase de cadrage) :

- cadrage du projet;
- conception générale;
- conception détaillée et spécifications techniques;
- réalisation fonctionnelle et technique;
- phase de recette;
- phase pilote;
- phase de mise en production.

Au niveau de sa mise en œuvre à l'Etat, le projet est identifié sous le nom de « KAIROS ». Ce nom traduit du grec ancien, fait référence à un concept philosophique qui permet de définir le temps, le bon moment d'exécution.

Résultat d'une large consultation et marqueur du projet en terme de communication, associé à la conduite du changement, le nom « KAIROS » est d'ores et déjà couramment utilisé par les représentantes et représentants métiers de la police et de la détention.

7 - Prérequis techniques et sécurité

La solution qui sera déployée s'appuiera sur des composants techniques et fonctionnels existants et conformes aux standards de l'Etat de Genève :

- le stockage et le traitement des données s'effectueront sur les serveurs de l'Etat, dans les centres de calcul de l'OCSIN;
- le niveau de classification des données étant confidentiel, un effort particulier sera mis sur la sécurité des informations et la protection des données;
- les infrastructures seront redondantes pour assurer un haut niveau de disponibilité;
- la gestion des accès et des autorisations sera hautement sécurisée, conformément au standard du marché que met en œuvre l'OCSIN.

8 - Conditions de réussite

Se doter d'une solution de gestion des temps et des activités représente un projet complexe, surtout quand celui-ci est porteur de changements, des changements impactant l'organisation du travail et dans une certaine mesure le bien-être et la motivation des collaboratrices et collaborateurs. Par conséquent, des prérequis organisationnels importants seront mis en place avant le démarrage du projet :

- la mise en place d'une gouvernance forte, garantissant la prise de décisions;
- la désignation d'un mandant fort, garantissant l'harmonisation et la convergence nécessaire des règles de gestion sur la base des lois, des règlements et directives en vigueur, ainsi que la généralisation des bonnes pratiques à la police et à la détention;
- la mise en place d'une équipe de projet capable d'apporter une expertise métiers, une vision RH stratégique et opérationnelle, des équipes de terrain fortement impliquées;
- des moyens appropriés pour la formation et la conduite du changement;
- la définition précise des rôles et des contributions attendues de chacune et chacun des acteurs du projet;
- La définition et l'implication « de relais de terrain » qui porteront le projet en termes de communication au sein des différents services et entités;
- la mise à disposition de moyens humains suffisants dans le cadre de la réalisation des actions de travail et des livrables prévus contractuellement et à charge de l'Etat;
- la parfaite analyse au niveau technique, en relation avec le schéma directeur des SI police et détention, des interfaces existantes et futures (paie, gestion administrative, comptabilité, applications et référentiels métiers spécifiques), pour éviter tous doublons avec les applications existantes.

9 - Enveloppe financière

La présente estimation des coûts a été soumise à l'expertise d'une société externe, qui en a attesté la qualité. Les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation du présent projet représentent un montant de 3 500 000 francs. A ces dépenses d'investissement se rajoutent les charges de fonctionnement liées (DSPS uniquement) et les charges de fonctionnement induites.

10 – Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont composées de l'offre forfaitaire du fournisseur issue du résultat de l'appel d'offres, complété par la valorisation des charges internes de l'OCSIN pour la part qui relève de l'investissement, ainsi que des frais annexes. L'engagement forfaitaire du fournisseur comprend la réalisation de l'intégralité des exigences fonctionnelles y compris la reprise des données.

Le montant prend en compte le risque d'une éventuelle augmentation de l'offre en cas de vote du PL au-delà de la période de validité. En effet, le fournisseur s'est engagé à maintenir sa proposition jusqu'à 12 mois après l'adjudication du marché qui a eu lieu le 23 mars 2022.

Les prestations d'intégration dans l'écosystème Etat correspondent à la mise en place de l'infrastructure technique permettant l'hébergement et l'intégration de la nouvelle solution, le pilotage et la coordination des travaux ainsi que l'accompagnement des métiers dans la conception, le paramétrage et les tests. Les évolutions fonctionnelles prévues par l'OCSIN comprennent une refonte de la gestion des accès et des habilitations pour le SI police ainsi que le développement d'un outil connexe dédié à l'analyse de données stratégiques.

En terme de nouveaux équipements, il est prévu l'acquisition de 8 badgeuses à la police et de 13 badgeuses à l'OCD.

Dépenses d'investissement	En francs
Acquisition des logiciels et licences	433 147
Prestations du fournisseur (développement, paramétrage et service)	900 883
Prestations d'intégration dans l'écosystème Etat et évolutions fonctionnelles par l'OCSIN	2 042 076
Equipement et matériel informatique	123 894
Total	3 500 000

Une part des prestations activables sera effectuée par l'OCSIN. A cet égard, l'activation des charges de personnel de l'Etat représente 37% du total des charges de personnel pour ce crédit d'investissement, soit un montant de 1 038 500 francs. Ces frais sont comptabilisés en contrepartie en revenus dans le compte de fonctionnement de l'OCSIN.

<i>En milliers de francs</i>	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Investissement total	600	1 200	1 000	600	100	3 500
Personnel interne activables	186,0	372,0	263,5	186,0	31,0	1 038,5
Personnel externe et autres prestations activables	312,0	624,0	592,0	312,0	52,0	1 892,0
Licences et matériel	102,0	204,0	144,5	102,0	17,0	569,5

11 – Charges de fonctionnement liées

Les charges de fonctionnement liées concernant les activités « métiers » (DSPS) de la maîtrise d'ouvrage représentent un montant de l'ordre de 850 000 francs.

Basées sur l'estimation du fournisseur, il s'agit d'activités telles que le paramétrage de l'application, les tests, la conduite du changement, la formation ainsi que l'implication dans le processus projet des représentantes et représentants métiers de la police et de la détention. Ces charges de fonctionnement sont mentionnées à titre d'information, puisqu'elles sont d'ores et déjà financées par les budgets existants, y compris pour la détention, par la prise en compte d'un poste d'auxiliaire pour la gestion des horaires prévu au budget à partir de 2022. Ce poste représente un ETP valorisé à 153 000 francs par année.

12 – Charges de fonctionnement induites

La mise en service de la solution induira de nouvelles charges de fonctionnement récurrentes. Ces charges seront financées par le budget de fonctionnement ordinaire de l'OCSIN et seront inscrites au plan financier quadriennal (PFQ) 2023-2026.

Les deux principaux postes de charges de fonctionnement induites concernent les licences annuelles d'utilisation (sur la base de 2 200 collaboratrices et collaborateurs gérés à la police et 1 200 prévus à la

détention), ainsi que les frais de maintenance et d'exploitation qui viendront s'ajouter au terme du projet uniquement.

Les licences ainsi que les coûts de maintenance et d'exploitation des applications actuelles qui seront remplacées viendront en déduction de ces charges supplémentaires, réduisant ainsi de façon significative l'augmentation de la charge nette de fonctionnement, sans toutefois la compenser totalement.

Le montant des charges de fonctionnement induites représente pour l'Etat de Genève un coût annuel de 840 233 francs à compter de la date de mise en exploitation de la solution. A partir de 2024, 1 ETP supplémentaire sera nécessaire à l'OCSIN pour gérer la maintenance de cette solution tant pour la police que pour la détention, puis 1,34 ETP à partir de 2026.

Le budget pour couvrir la nouvelle maintenance police et détention sera de 142 300 francs, et tient compte de la suppression des maintenances actuelles en 2026 et 2028.

Charges de fonctionnement induites <i>(en milliers de francs)</i>	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
Maintenance, exploitation, charges de personnel OCSIN <i>(nature 30)</i>		153,0	153,0	205,0	205,0	205,0
Maintenance, exploitation, charges de personnel OCSIN <i>(en ETP)</i>		1	1	1,34	1,34	1,34
Matériels, licences et abonnements <i>(nature 315)</i>		0	84,0	63,0	129,0	110,0
Maintenance, exploitation, charges de personnel externe <i>(nature 313)</i>		0	16,0	32,3	32,3	32,3
Intérêts et amortissements <i>(natures 33 et 34)</i>	7,5	22,5	35,0	42,5	268,3	492,9
Total	7,5	175,5	288,0	342,8	634,6	840,2

13 - Retour sur investissement

Au-delà de la réponse aux risques et aux recommandations de la Cour des comptes, la mise en place d'une solution commune de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation permettra un retour sur investissement important (ROI) sur un plan métiers, principalement grâce aux éléments suivants :

- la sécurisation d'activités opérationnelles stratégiques;
- la mutualisation des outils de planification pour la police et la détention;
- la digitalisation des usages autour d'une application de GTA commune;
- l'abandon des saisies à double et l'interfaçage automatique avec SIRH, faisant économiser un temps précieux en vérification aux services RH;
- une maîtrise accrue pour le suivi et la gestion des heures supplémentaires dans le respect du cadre réglementaire y relatif;
- une meilleure visibilité des engagements et des absences du personnel avec une vision prospective des données RH.

D'autres facteurs offrent la possibilité d'évaluer le ROI comme le respect du temps de travail et de la ponctualité qui sont observés sur le long terme. Le gain de conformité n'est pas forcément directement mesurable dans le calcul du ROI, mais il convient également de lui accorder une place pour valoriser le projet de GTA.

Enfin, il existe un dernier indicateur essentiel : la paix sociale. L'évolution de l'organisation contribue pleinement à l'amélioration du climat au sein du personnel. Elle simplifie la répartition équitable des tâches et des temps de travail. Elle apporte aux salariés visibilité et autonomie.

Ce bénéfice est surtout de l'ordre du ressenti et de l'expérience client pour les utilisateurs d'une solution logicielle de GTA, mais son impact positif sur l'engagement et la productivité des équipes est indéniable.

14 - Risques en cas de non-réalisation

La non-réalisation du projet ou son report augmentera de manière très significative les risques d'indisponibilité des applications actuelles, tant à la police qu'à l'OCD, avec un impact fort sur la gestion opérationnelle, les missions de sécurité à garantir, ainsi que la gestion du personnel et la rémunération.

Concernant la rémunération, le risque le plus important est lié au fait que le système actuel (COPP), ne soit plus en mesure de délivrer correctement les éléments variables permettant le calcul de la paie pour la police.

Sur un plan technique, l'obsolescence de COPP accroît les risques d'incidents majeurs, ayant pour conséquences la dégradation de l'utilisation de l'application myAbi (gestion des dossiers de la police) et du système d'aide à l'engagement (SAE). Le bon fonctionnement de ces applications stratégiques dépend des autorisations d'accès, qui sont déterminées par la planification quotidienne réalisée dans COPP.

Pour la détention, la non-réalisation de ce projet ferait perdurer l'inefficience liée à la multiplicité des systèmes, ainsi qu'une exposition toujours plus forte au risque de départ ou d'indisponibilité de ressources clés. L'absence de vision globale pour la direction générale de l'OCD serait également maintenue.

15 - Conclusion

Le crédit d'investissement sollicité permettra à la police et à l'office cantonal de la détention de se doter des outils de gestion des temps et des activités, indispensables et répondant aux standards actuels, leur permettant d'assurer correctement et sereinement leurs missions dans le respect du cadre légal.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Préavis financier*
- 2) Planification des dépenses et recettes d'investissement du projet*
- 3) Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 3 500 000 francs pour une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS)
- ♦ Rubriques budgétaires concernées :
CR 0615 - NAT 5060 "Informatique et télécommunications"
CR 0615 - NAT 5200 "Logiciels et licences"
- ♦ Politique publique concernée : H – Sécurité et population
- ♦ Coût total du projet d'investissement :

Dépenses d'investissement	3'500'000
- Recettes d'investissement	0
= Investissements nets	3'500'000

- ♦ Coût total du fonctionnement lié :

Charges liées de fonctionnement	850'000
- Revenus liés de fonctionnement	0
= Impacts nets sur les résultats annuels	850'000

- ♦ Planification pluriannuelle de l'investissement :

(en mlos de fr.)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Dépense brute	0.0	0.6	1.2	1.0	0.6	0.1	0.0	3.5
Recette brute	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Invest. net	0.0	0.6	1.2	1.0	0.6	0.1	0.0	3.5

♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement liés et induits :

- oui non Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.

(en mios de fr.)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	dès 2029
NET LIE et INDUIT	0.00	-0.01	-0.18	-0.29	-0.34	-0.63	-0.84	-0.84

♦ Planification financière (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Le crédit d'investissement sera ouvert dès 2023, conformément aux données des tableaux financier.
- oui non Ce projet génère des charges de fonctionnement liées nécessaires à sa réalisation (ces charges n'étant pas comprises dans la demande de crédit du présent projet de loi, elles doivent faire l'objet d'une inscription annuelle au budget de fonctionnement).
- oui non Le crédit d'investissement et les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet sont inscrits au plan financier quadriennal 2022-2025.
- oui non Les charges et revenus de fonctionnement liés et induits de ce projet seront inscrits au projet de budget de fonctionnement 2023.
- oui non Autre remarque : cet objet est inscrit au PDI 2022-2031.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

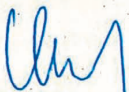
Genève, le : 14.06.2022

Signature du responsable financier du département investisseur :

C. Arnold 

Genève, le : 14.06.2022

Signature du responsable financier du département utilisateur :


Michel CLAVEL

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Les charges de fonctionnement liées sont estimées à 0.85 million pour les activités "métier" du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS). Ces charges sont couvertes par le budget existant du DSPS.

Dès 2023, le projet génère des charges de fonctionnement induit qui augmentent progressivement pour atteindre 1 million dès 2028. Ces charges supplémentaires sont constituées :

- d'un ETP supplémentaire dès 2024 puis d'1.3 ETP dès 2026 pour l'OCSIN qui représente 0.2 million par an,
- des charges de maintenance qui augmentent progressivement pour atteindre 0.14 million dès 2028,
- des charges financières (intérêts) et des charges d'amortissements qui augmentent progressivement pour atteindre 0.5 million par an dès 2028.

Genève, le : 13.06.2022

Visa du département des finances :

M. Bujak *MS*

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes transmis le 8 juin 2022.

1. PLANIFICATION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 3 500 000 francs pour une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS)

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de fr.)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Dépenses d'investissement	0.0	0.6	1.2	1.0	0.6	0.1	0.0	3.5
Recettes d'investissement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Investissement net	0.0	0.6	1.2	1.0	0.6	0.1	0.0	3.5
Informatique - Applications 8 an: 8 ans	0.0	0.5	1.0	0.9	0.5	0.1	0.0	2.9
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Informatique - Licence 8 ans	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.4
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Informatique - Serveurs 5 ans	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Aucun	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

14.06.2022



Date et signature direction financière (utilisateur) :

14.6.2022



2. PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DU PROJET

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 3 500 000 francs pour une solution informatique de gestion des temps et des activités, de planification opérationnelle et de mobilisation pour le personnel de la police et de la détention (projet KAIROS)

Projet présenté par le département des infrastructures

(montants annuels, en mios de fr.)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	dès 2029
TOTAL charges liées et induites	0.00	0.01	0.18	0.29	0.34	0.63	0.84	0.84
Charges en personnel [30]	0.00	0.00	0.15	0.15	0.21	0.21	0.21	0.21
ETP Nombre Equivalent Temps Plein	0.0	0.0	1.0	1.0	1.3	1.3	1.3	1.3
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.10	0.10	0.16	0.14	0.14
Charges financières	0.00	0.01	0.02	0.04	0.04	0.27	0.49	0.49
Intérêts [34]	0.00	0.01	0.02	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.22	0.45	0.45
Autres charges [363 + 369]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30 à 36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dédommagements à des tiers (361)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Provision (préciser la nature)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
36 Subventions accordées à des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus liés et induits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4xx Revenus liés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
4xx Autres revenus liés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET LIE ET INDUIT	0.00	-0.01	-0.18	-0.29	-0.34	-0.63	-0.84	-0.84

Remarques :

Date et signature direction financière (investisseur) :

Date et signature direction financière (utilisateur) :

14.06.2022 *[Signature]* 14.06.2022 *[Signature]*